



ESPELUCHE le 22 avril 2024

**ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
37 boulevard du Levant**

Arrêté n° A2024/04/32

Dossier suivi par : Vincent BOREL

Le Maire de la commune d'ESPELUCHE (Drôme)

Vu les décrets n° 77.90 et 77.91 du 17 janvier 1977 portant codification des textes législatifs concernant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.2, L 2213.3 et L 2213.4
Vu le Règlement Général de la circulation en date du 1er septembre 1993

Considérant que pour permettre un bon déroulement du déménagement de M. NUCCI Quentin, 37 boulevard du Levant à ESPELUCHE, il y a lieu de réglementer provisoirement les places de stationnement

Vu la demande de M. NUCCI Quentin en date du 22 avril 2024

ARRETE :

Article 1er :

M. NUCCI Quentin est autorisé à stationner sur la voie publique en face de la propriété sur 3 places de parking le long du boulevard du Levant pour réaliser des travaux de déménagement le lundi 29 avril 2024.

Article 2 :

Des barrières seront mises à votre disposition le vendredi 26 ou lundi 29 avril (selon disponibilités) et posées par ses soins.

Article 3 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Un libre accès piéton sera aménagé au droit de la propriété.

Article 4 :

Faute d'exécution aux dates mentionnées à l'article 2 et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée retirée.

Article 5 :

Dès le 29 avril 2024 au soir, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais, après avis donné à la Mairie, la voie publique dans son premier état.

Article 6 :

La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à toute époque sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions imposées énoncées aux articles ci-dessus.

Article 7 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié selon la forme accoutumée.

L'Adjoint au Maire
Vincent BOREL



PJ :

Référence interne au service : 32 nucci demenagement.docx

Mairie - 1 bis rue Raymond Grosset 26780 ESPELUCHE – Téléphone 04 75 46 60 36

Site Internet : www.espeluche.fr

Mél : mairie@espeluche.fr